



Canadian HIV/AIDS Legal Network | Réseau juridique canadien VIH/sida

NOUVELLES du RÉSEAU JURIDIQUE

N° 40 | Sept 2010

Les 29 et 30 septembre – Forums publics sur la criminalisation du VIH

Notez ces dates à votre agenda !

Activité à Ottawa : Le **mercredi 29 septembre**, le Comité du sida d'Ottawa accueillera un forum public sur la Criminalisation de l'exposition au VIH (<http://www.aco-cso.ca/Criminalization%20Forum.pdf>) à l'Université d'Ottawa; le directeur général du Réseau juridique, Richard Elliott, sera membre du panel.

Forum de Toronto : Le Réseau juridique tiendra un forum public similaire à Toronto le jour suivant, le **jeudi 30 septembre, à la Ryerson University's Oakham House (au 63 Gould St.) au centre-ville de Toronto de 18 h 30 à 20 h 30**. Le forum abordera l'intensification de la criminalisation du VIH au Canada, et Richard Elliott y présentera aussi une conférence:

- Edwin J. Bernard, écrivain en vue, éditeur, blogueur et activiste de la lutte contre le sida (<http://criminalhivtransmission.blogspot.com>)
- Eric Mykhalovskiy, professeur associé à l'Université York et chercheur principal d'une étude récente sur les tendances de la jurisprudence pénale au Canada et les options de politique pour l'Ontario; et
- Tim McCaskill, activiste en vue dans la lutte contre le sida, du Groupe de travail ontarien sur le droit pénal et l'exposition au VIH.

Le forum est co-parrainé par la HIV/AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO) et le Groupe de travail ontarien sur le droit pénal et l'exposition au VIH. À cette occasion sera lancée la campagne du Groupe de travail en faveur de lignes directrices pour les procureurs de la Couronne qui traitent des cas de présumée non-divulgence du VIH. Joignez-vous à nous ! Pour de plus amples renseignements sur l'activité, voir (www.aidslaw.ca/events/#Sep10). **L'entrée est libre**, mais nous vous invitons à communiquer avec Gennet Campbell à gcampbell@aidslaw.ca si vous comptez participer.

Forum d'Edmonton : Le directeur général du Réseau juridique prendra également la parole à l'occasion d'un forum public organisé par HIV Edmonton sur la criminalisation de la non-divulgence du VIH à **Edmonton, le lundi 4 octobre à 19 h 00 au Jubilee Auditorium de la University of Alberta, 11455 87 Ave. NW.**

Rassemblement pour l'accès aux traitements : Rendez-vous sur la Colline parlementaire le 29 septembre

Veuillez noter que la date du rassemblement pour la réforme du Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) à Ottawa a changé – le rassemblement est maintenant prévu pour le **mercredi 29 septembre à 11 h 30 sur la Colline parlementaire**.

Le Réseau juridique a dirigé une campagne pour la réforme du RCAM (voir www.aidslaw.ca/rcam). Il y a plus de six ans, le Parlement s'est engagé à l'unanimité à aider les gens de pays en développement à

avoir accès à des médicaments génériques à un coût plus abordable – mais depuis, un seul envoi de médicaments a été fait, et la lourdeur bureaucratique du RCAM est en partie à l'origine du problème.

Le projet de loi d'initiative parlementaire C-393 représente notre meilleur espoir de rationaliser la loi actuelle et d'aider les gens à obtenir les médicaments dont ils ont besoin pour survivre. Le Comité de l'industrie de la Chambre des communes devrait bientôt tenir des audiences publiques sur ce projet de loi. Cela signifie qu'il est crucial de faire savoir maintenant aux députés fédéraux que vous souhaitez que le RCAM fonctionne.

Si vous êtes dans la région d'Ottawa le mercredi 29 septembre, joignez-vous à nous sur la Colline parlementaire à 11 h 30 pour cet important appel à l'action. Le rassemblement est organisé par le Réseau juridique, le Comité national de parrainage de Grandmothers to Grandmothers Campaign de la Stephen Lewis Foundation, le groupe Universities Allied for Essential Medicines (UAEM), et RÉSULTATS Canada. Si vous ne pouvez pas participer, aidez-nous en faisant connaître la date et les détails concernant le rassemblement au public et aux médias. Vous trouverez un dépliant concernant l'événement à www.aidslaw.ca/evenements/#Sep10.

Le Réseau juridique a également transmis une pétition en ligne aux membres du Comité de l'industrie sur l'importance et la nécessité de réformer le RCAM (<http://www.gopetition.com/petition/38921.html>). Veuillez prendre un moment pour manifester votre appui et signer la pétition. Les députés ont besoin de savoir ce que pensent les Canadiens: le Comité a déjà reçu plus de 6 500 cartes postales de tous les coins du pays, mais le lobby des marques pharmaceutiques cherche activement à tuer ou édulcorer le projet de loi. Vous pouvez également contribuer à la Campagne pour la réforme du RCAM en imprimant des copies de la pétition et en l'affichant dans votre lieu de travail, en la faisant circuler dans des activités communautaires ou en la partageant avec vos amis et collègues. Nous pouvons aussi vous envoyer des cartes postales pour le Parlement, que vous pourrez faire signer par des membres de votre famille, des amis ou des collègues de travail.

Pour de plus amples renseignements, ou pour obtenir des cartes postales, veuillez vous adresser à Lindsey América-Simms à lsimms@aidslaw.ca. Pour d'autres détails concernant le RCAM et la campagne visant sa réforme, consultez le site www.aidslaw.ca/rcam.

Le projet de loi S-10: les peines minimales obligatoires sont de retour...

Avant l'été, le ministre fédéral de la Justice a de nouveau déposé un projet de loi du gouvernement ayant pour objet d'imposer des peines minimales obligatoires pour diverses infractions en matière de drogue. Le projet de loi S-10 est très semblable à son prédécesseur, le projet de loi C-15, qui est mort au feuillet lorsque le gouvernement a prorogé le Parlement en décembre dernier. Avec quelques modifications superficielles seulement, le nouveau projet de loi imposerait des peines plus sévères pour les infractions en matière de drogue, y compris des peines d'emprisonnement obligatoires, dans l'optique de raviver la « guerre à la drogue » qui n'a pas donné de résultats.

À notre avis, non seulement le projet de loi S-10 nuira-t-il à la santé et au bien-être de nos communautés, mais il bafouera également les droits fondamentaux des Canadiens, y compris ceux des personnes qui consomment des drogues. À la reprise du Parlement cet automne, il est important que des personnes et des organisations communautaires fassent savoir aux membres du Parlement à quel point cette approche est malavisée et préjudiciable, et pourquoi nous devons appuyer les approches en matière de drogue et de crimes liés à la drogue sur des mesures dont l'efficacité a été démontrée dans la prévention et la réduction des méfaits, plutôt que d'enfermer encore plus de gens. Les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui devront supporter une grande partie des coûts d'emprisonnement d'un nombre plus élevé de personnes selon le projet de loi S-10, doivent également savoir pourquoi une vaste portion d'organisations et d'experts s'opposent aux peines minimales obligatoires.

En août, le Réseau juridique a lancé un appel aux appuis en faveur d'une lettre expliquant en quoi la législation proposée par le projet de loi S-10 est néfaste pour les Canadiens, et recommandant

l'adoption de politiques de réduction des méfaits dont l'efficacité a été prouvée. Nous avons recueilli plus de 200 appuis jusqu'à présent, dont celui du **Sénateur conservateur Pierre Claude Nolin**. La lettre sera adressée au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et au Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles, ainsi qu'aux ministres provinciaux et fédéraux de la santé et aux procureurs généraux. Veuillez communiquer avec Gennet Campbell à gcampbell@aidslaw.ca pour nous informer que vous ou votre organisation appuyez la lettre. Votre soutien sera le bienvenu !

Le Réseau juridique à SIDA 2010

En juillet, le XVIII^e Congrès international sur le sida de Vienne (SIDA 2010 – www.aids2010.org) s'est avéré un événement fructueux non seulement pour le Réseau juridique, mais aussi pour l'avancement d'une approche fondée sur les droits humains pour lutter contre l'épidémie. Sous le thème « Les droits, ici et maintenant », le rassemblement de plus de 20 000 congressistes a porté sur le rôle que les droits humains doivent jouer dans le travail des militants, des responsables des politiques, des professionnels de la santé et d'autres intervenants, pour soutenir les personnes affectées par le VIH/sida.

Le Réseau juridique a été actif sur plusieurs fronts lors du Congrès (voir www.aidslaw.ca/sida2010). Les employés qui y ont participé avaient un horaire chargé de rencontres, de panels, de présentations d'affiches et d'autres exposés. De plus, le Réseau juridique et l'Open Society Institute (OSI) ont collaboré à l'organisation de la Zone de réseautage pour les droits humains. Située dans le Village global, la Zone a été l'un des points de rassemblement préférés des congressistes et du grand public. On y offrait une sélection de documents sur le VIH et les droits humains du Réseau juridique, de l'OSI et de Human Rights Watch. On y présentait aussi des séances quotidiennes sur divers enjeux clés, comme les politiques sur les drogues, le travail sexuel, les droits des femmes, la criminalisation de l'exposition au VIH et de sa transmission, et les prisons. Les visiteurs étaient encouragés à exprimer leur appui à la campagne « Les droits humains et le VIH/sida : aujourd'hui plus que jamais » (www.hivhumanrightsnow.org/fra).

Dans une séance de SIDA 2010, l'ex-directrice générale du Réseau juridique, Joanne Csete, a prononcé avec le Dr Michel Kazatchkine, directeur général du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, une conférence sur l'importance du maintien et de l'expansion de l'appui du Fonds mondial envers les programmes relatifs aux droits de la personne, au moyen d'initiatives de défense des intérêts publics et de financement des programmes de promotion des droits de la personne. Le Réseau juridique et l'Open Society Institute ont également rendu public un projet de document rédigé par Joanne contenant des recommandations en ce sens. La version finale sera accessible sur notre site Web très bientôt. Restez à l'écoute.

Devant les tribunaux

En plus d'informer les organisations communautaires sur les développements juridiques, et de donner des outils aux avocats qui représentent des personnes vivant avec le VIH, le Réseau juridique oppose une résistance à la criminalisation du VIH au tribunal. Le Réseau juridique et la COCQ-sida, basée à Montréal, sont intervenus conjointement la semaine dernière dans l'affaire « DC » devant la Cour d'appel du Québec. Nous avons été représentés très efficacement par Stéphanie Claivaz-Loranger, avocate membre du personnel de la COCQ-sida. Nous avons soutenu qu'il n'y a pas de « risque important » de transmission du VIH – et donc pas de fondement à une poursuite pénale pour non-divulgaration de la séropositivité à un partenaire sexuel – dans les cas où un condom est utilisé ou, de la même façon, lorsqu'il y a une charge virale indétectable (à moins que la poursuite puisse prouver d'autres facteurs susceptibles d'établir au-delà du doute raisonnable l'existence d'un risque important). Il faudra vraisemblablement attendre quelques mois avant que la Cour rende sa décision.

Ce mois-ci, le Réseau juridique et le Committee for Accessible AIDS Treatment ont conjointement demandé la permission d'intervenir devant la Cour fédérale dans une affaire concernant l'expulsion d'une femme séropositive. La femme avait été déclarée coupable de négligence criminelle causant des lésions corporelles et de voies de fait graves pour avoir omis de divulguer sa séropositivité à un homme

avec qui elle était alors mariée, avant d'avoir des relations sexuelles non protégées avec lui. Elle a subséquemment été jugée inadmissible au Canada pour motif de « grande criminalité », et la Section de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a décerné une ordonnance d'expulsion contre elle. En mai 2010, la Section d'appel de l'immigration a rejeté l'appel de la femme contre son ordonnance d'expulsion, et elle a été expulsée du Canada en août 2010. Cette affaire soulève beaucoup d'inquiétudes pour les personnes séropositives, étant donné qu'une condamnation pour non-divulgaration du VIH peut entraîner l'expulsion, de même que l'incarcération pour celles qui n'ont pas la citoyenneté canadienne. La Cour fédérale n'a pas encore rendu sa décision sur notre demande d'intervention.

Nous attendons toujours la décision sur l'intervention du Réseau juridique devant la Cour d'appel du Manitoba dans l'affaire *Mabior*, plaidée en février dernier.

Transitions...

Le mois dernier, le Réseau juridique a dit au revoir à notre directeur des communications, **Gilles Marchildon**. Gilles travaille maintenant comme directeur de programmes pour l'une des organisations membres du Réseau juridique à Toronto, **Action positive : VIH/sida** (www.actionpositivevihsida.org). Le groupe offre des services à plus de 100 000 francophones dans la plus grande ville du pays. Nous lui souhaitons bonne chance et nous sommes heureux que Gilles continue de consacrer ses aptitudes à la cause du VIH/sida dans une nouvelle qualité.

Notre équipe des politiques et recherche souhaite la bienvenue à un nouvel analyste principal des politiques, **Mikhail Golichenko**. Mikhail dirigera notre travail de recherche et d'intervention sur les droits de la personne dans les pays russophones, avec un accent particulier sur les questions de politiques en matière de drogues. Avant sa nomination au Réseau juridique, Mikhail était conseiller juridique auprès du bureau régional de UNODC pour la Fédération russe à Moscou, où son travail portait principalement sur la promotion des droits de la personne et le problème des obstacles juridiques à l'accès des consommateurs de drogues injectables et des détenus aux programmes efficaces de prévention et de soins en matière de VIH. Mikhail a également travaillé pour des missions de maintien de la paix de l'ONU en Afrique de l'Ouest et a occupé divers postes dans les services de police russes, dont le poste d'instructeur. Mikhail a un diplôme d'études supérieures en droit civil russe. Il est l'auteur de diverses publications sur des questions relatives aux procès civils en Russie. Il est membre de l'Association du Barreau russe depuis 2007.

Nous souhaitons aussi saluer chaleureusement le retour de Gilleen Witkowski, notre ex-adjointe administrative, qui a accepté un contrat à court terme avec le Réseau juridique à titre d'adjointe aux communications. Gilleen vient de terminer son MA en sciences politiques dans un programme conjoint en relations internationales à la Munk School of Global Affairs à l'Université de Toronto. Gilleen se passionne pour la défense d'intérêts politiques et les modifications législatives, et nous sommes ravis qu'elle revienne travailler avec nous à divers projets.

Et pour finir...

Le Réseau juridique compte sur de multiples sources de financement pour exécuter son travail de promotion des droits des personnes qui vivent avec le VIH et des communautés à risque en ce qui a trait au VIH. Les dons individuels constituent une source vitale de financement qui contribue à assurer notre indépendance. Nous vous invitons à faire un don, déductible du revenu imposable, à www.aidslaw.ca/dons.

Si vous préférez ne plus recevoir de messages du Réseau juridique, veuillez répondre à ce courriel en inscrivant « désabonner » dans le titre de votre message.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques,

d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

Réseau juridique canadien VIH/sida
1240, rue Bay, bur. 600
Toronto (Ontario) Canada M5C 3A5
Téléphone : +1 416 595-1666
Télécopieur : +1 416 595-0094
Courriel : info@aidslaw.ca
Internet : www.aidslaw.ca

© 2010 Réseau juridique canadien VIH/sida